



## COMITE RESTREINT

Madame, Monsieur,

Comme le prévoit la réglementation, vous pouvez, si vous le souhaitez, exposer votre situation et votre projet de vie devant la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Pour cela, un comité restreint, composé de membres de cette commission, propose de vous rencontrer seul(e) ou accompagné(e) d'une personne de votre choix (ou votre représentant). À votre écoute pour recueillir toutes les informations concernant votre projet de vie et votre situation, ils seront votre porte-parole devant la CDAPH. La décision définitive concernant votre demande sera prise par la CDAPH.

Veillez nous retourner ce document rempli uniquement si vous souhaitez être reçu(e) par le Comité Restreint.

**Je souhaite être reçu(e),  
par le COMITE RESTREINT  
de la Commission des Droits et de l'Autonomie**

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....

Adresse mail : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

**-- Il est indispensable de préciser au moins un numéro de téléphone --**

**NB :** Vous pouvez aussi maintenir votre demande d'exposer vous-même votre situation et votre projet de vie devant l'ensemble des membres de la CDAPH en adressant un courrier à : Monsieur le Président de la Commission des Droits et de l'Autonomie, Maison Départementale des Personnes Handicapées, 1 rue Joseph Tissot 21000 DIJON.